



**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE
UFR des Sciences Humaines et Sociales
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Psychologie parcours psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations (PSPTO)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2025-2026 :

Présidente :

Edith SALÈS-WUILLEMIN, responsable pédagogique M2 PSPTO, PR en Psychologie sociale et psychologie du travail

Membres :

Laurent AUZOULT-CHAGNAULT, PR en Psychologie sociale et du travail
Julien CHAPPE, MCF en Psychologie sociale
Pierre DE OLIVEIRA, MCF en Psychologie sociale
Brigitte MINONDO-KAGHAD, responsable pédagogique du M1 PSPTO, MCF en Psychologie sociale et psychologie du travail

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales.

Fait à DIJON, le 17 avril 2026.
Le Doyen

de l'UFR Sciences Humaines

Hervé MOUILLEBOUCHE